



## Accident de la route par un tiers alcoolisé

-----  
Par Benrbo

Bonjour,

En voiture un dimanche soir en rentrant chez moi avec ma femme enceinte et ma petite fille de deux ans, j'avaiw repéré un véhicule arrivant en face en ville qui ne m'inspiré pas confiance. Je me suis arrêté avant de le croiser et bingo il m'a défoncé tout le côté gauche sans s'arrêter. J'ai fait demi-tour et là 200m plus loin le conducteur avait failli sur un rond point avoir un accident avec un autre véhicule en circulation. Je l'ai suivi puis me suis arrêtée devant son véhicule sur ce même rond point pour aller le voir. Ce conducteur été complètement alcoolisé et ne comprenait pas la situation. Je l'ai sortie du véhicule en prenant soins de retiré ses clés sur le contact puis lui ai demandé de ce mettre sur le côté. J'ai contacté les gendarmes qui ont dépêché une patrouille. Le conducteur a coopéré puis est retourné dans sa voiture. Cherchant ses clés et lui montrant que c'était moi qui avait ses clés il a voulu me frappé à trois reprises. Les gens présents sur place m'on aidé à le neutraliser au sol. 40min plus tard les gendarmes étaient enfin arrivé... Résultats des gendarmes après identification, le conducteur n'avait plus de permis. Que dois-je faire mise à part déclaré mon sinistre? Je souhaite porté plainte. Des témoins de la scène mon dit de le faire car il a voulu me frappé 3 fois et j'ai réussi a esquiver a chaque fois. Ça m'a coûté des courbatures partout a le maintenir qu sol car il était sacrément balaise.

Cordialement

-----  
Par Floch6768

bonjour

En voiture un dimanche soir en rentrant chez moi avec ma femme enceinte et ma petite fille de deux ans, j'avaiw repéré un véhicule arrivant en face en ville qui ne m'inspiré pas confiance. Je me suis arrêté avant de le croiser et bingo il m'a défoncé tout le côté gauche sans s'arrêter.

Que dois-je faire mise à part déclaré mon sinistre

Pourquoi n'avez-vous pas déclaré le sinistre à votre assureur dès le lundi?

Avez-vous été blessé et consulté un médecin?

La gendarmerie a-t-elle entendu les témoins, l'adversaire? ? A-t-il reconnu les faits et votre non responsabilité?

Il vous est possible de déposer plainte

-----  
Par ESP

Bonjour et bienvenue

Surtout, Gardez tous les éléments de preuve liés à l'accident, tels que les photos des dommages, les témoignages, et le rapport des gendarmes.

Ces éléments seront utiles pour votre déclaration d'assurance et pour toute procédure judiciaire.

Contactez votre assureur dans les 5 jours ouvrés pour déclarer le sinistre. Vous devrez fournir un constat amiable, des photos des dégâts, et le procès-verbal des gendarmes.

Rendez-vous à la gendarmerie pour déposer une plainte formelle contre le conducteur pour conduite en état d'ivresse, délit de fuite, et tentative de violence. Vous pouvez également mentionner qu'il conduisait sans permis.